

## L'étrange conception de la parité appliquée lors des élections professionnelles

Chers collègues,

Vous serez peut être surpris de constater qu'à l'occasion du prochain scrutin pour élire vos représentants du CCD pour les 4 années à venir, les candidats du SICP sont davantage masculins par rapport aux précédentes élections.

En effet, les femmes commissaires représentent aujourd'hui, tous grades confondus, un peu moins de 27% des effectifs, un ratio qui nous avait été communiqué pour connaître la proportion de femmes présentes dans nos listes.

Pour autant et de manière toute naturelle, nous avons interprété ces règles comme constituant un plancher minimal à respecter dans la composition de notre liste de candidatures sans que cela soit totalement contraint. Mal nous en a pris, car en ayant présenté **5 collègues féminines**, notre liste a été purement et simplement refusée et nous avons été contraints au dernier moment de remplacer **une** commissaire par **un** commissaire...

Effectivement, sur les 12 candidats du SICP, nous n'avions le choix qu'entre 3 ou 4 femmes sur la liste, ce qui correspond à un peu plus du quart des membres du CCD... exercice totalement imposé et sujet à aucune liberté d'interprétation...

Pourtant, rien ne devrait plus nous surprendre après avoir contemplé les effets pervers d'une application aveugle de la parité telle qu'elle résulte de la loi Sauvadet de 2012.

Ce dispositif a en effet conduit à infliger une amende à la DGPN pour non respect d'une obligation de quota de 40% de hauts fonctionnaires de sexe féminin **sans jamais tenir compte de la réalité de la composition de notre corps...**

**Nous ne pouvons aujourd'hui que déplorer à l'inverse qu'un frein soit mis de la sorte aux velléités d'engagement syndical des femmes commissaires.**


**Ubu règne toujours en maître absolu au sein des plus hautes sphères décisionnelles...**

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police



4, rue Blanche

95230 SOISY-SOUS MONTMORENCY

 09 87 10 75 63

 [secretariat@commissaires.fr](mailto:secretariat@commissaires.fr)

 [www.commissaires.fr](http://www.commissaires.fr)

 @SICPCommissaire

 @SICPcommissaires